



AMBASSADE DE SUISSE
EN IRAN

TÉHÉRAN, le 25 janvier 1972.

Avenue Institut Pasteur 18
Case postale 45
Téléphone 4.73.19 / 4.40.63

Réf.: 335.0 - DG/re.
ad: p.B.51.14.21.20 Iran IN/ba.

CONFIDENTIEL

A la Division des Affaires Politiques
du Département Politique fédéral

B e r n e

cn	/N						c/a
Date	31.1.						7.2
Visa	✓						I
EPD		31. Jan. 1972					
Ref. / p.B.51.14.21.20. Iran.							

Exportation de matériel de guerre
vers l'Iran

Monsieur l'Ambassadeur,

Votre lettre du 3 janvier (arrivée à Téhéran le 13 janvier seulement) a eu toute mon attention. Par communication rapide du 12 de ce mois, vous m'avez indiqué que la réponse des Autorités fédérales à la petite question Arthur Schmid était actuellement à l'étude. Enfin, vous m'avez signalé, pour mieux comprendre le problème posé, le Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exportation d'armes du 7 juin 1971.

A la page 1629, al. 3 in fine dudit Rapport (FF. No 28 du 16 juillet 1971) il est dit: "D'une manière générale, le Conseil fédéral doit veiller à ce que les exportations de matériel de guerre n'aient lieu qu'en faveur d'Etats bénéficiant de la stabilité politique et poursuivant une politique de paix." Cela étant, je crois intéressant de souligner la stabilité politique dont jouit l'Iran. L'Empereur est au pouvoir depuis le 17 septembre 1941, au lendemain de l'abdication de son père; le règne de Mohammed Reza, l'actuel Chah, n'a été troublé qu'en 1951/52 par la politique du Président Mossadegh, et en 1964 par les incidents de caractère religieux provoqués par l'Ayatollah Khomeini, actuellement en Irak. La "Révolution blanche", instaurée par l'Empereur en mai 1961, peut être considérée comme ayant atteint ses objectifs (partage des grandes propriétés entre les paysans, alphabétisation*, participation des ouvriers aux bénéfices d'entreprises, pour ne citer que ces têtes de chapitres). Le Premier Ministre Hoveyda est au pouvoir depuis 7 ans et l'on vient de fêter les 2.500 jours de son gouvernement. Bien entendu, la police politique, la SAVAC, veille et procède à l'arrestation de ceux

./.

*) à 60% pour le moment



qui menacent la sécurité de l'Etat (voir ma lettre confidentielle à votre Division du 19 janvier 1972). Pour ce qui a trait à la politique de paix de l'Iran, il est facile de rapporter la preuve de celle-ci depuis la dernière guerre mondiale, où le pays fut découpé, en 1941, en zones d'influence soviétique et britannique. Aucune fausse note ne pourrait être relevée, sauf la récente occupation des trois îlots du Détroit d'Hormoz, dans le Golfe Persique. La thèse officielle vous est connue: L'Iran n'a pas occupé le territoire d'autrui, mais a profité du départ des contingents britanniques stationnés dans le Golfe Persique pour, d'accord avec Londres et l'Emir de Chardjah, reprendre possession d'îles considérées par Téhéran comme ayant toujours appartenu à l'Empire. A noter que la Russie soviétique soutient la thèse iranienne. En revanche, celle-ci est contestée par l'Irak, Koweït et certains Emirs, tel que celui de Ras-El-Khaïma, qui tient à affirmer ses droits sur les deux îles de Tomb (voir à ce sujet mes rapports politiques de 1970 et 1971, notamment les numéros 12, 20 et 21 de 1971).

Vous trouverez ci-joint le texte intégral de l'interview donnée le 15 janvier par l'Empereur aux journalistes suisses et reporters MM. Bosshard, Flaks, Heyd et Mme Steiner-Salati, ainsi qu'à deux journalistes américains résidant au Liban. J'ai encadré les sujets abordés par le Chah et souligné les réponses qui me paraissent de nature à vous intéresser dans le présent cas. Vous pourrez constater que le Souverain d'Iran tient avant tout à garder son sang froid face aux provocations irakiennes, et cela depuis le début du mois de décembre dernier. Les propos du Chah (colonne 2 in fine) sont à rapprocher de la déclaration qu'il a faite le 5 janvier à la frontière irakienne à l'occasion de sa visite dans les camps de réfugiés iraniens: "S'il s'agit de réactions dans la presse ou la radio, nous ne nous laissons pas faire; si, au contraire, vous avez en tête l'idée que nous allons frapper, cela ne fait pas partie de notre politique, sauf si nous sommes l'objet d'une agression, et il est évident que dans ce cas notre réaction sera toute autre." Vous pourrez également lire l'article de M. Bosshard dans le "Journal de Genève" du 17 janvier 1972, ainsi que les articles de M. Heyd dans "La Suisse" du même jour et des jours suivants.

Enfin, je joins à ces lignes le communiqué sur l'entretien entre le Chah et le Président Bhutto, daté d'hier et diffusé à Téhéran et à Rawalpindi, à propos de la visite du Président pakistanais en Iran.

La lecture de la petite question Arthur Schmid appelle de ma part les commentaires suivants:

./.

- 1) La traduction française présente une erreur par rapport au texte original, à la première ligne. En effet, il ne s'agit pas de trois îles d'Abou Moussa, mais d'Abou Moussa et des deux Tomb.
- 2) L'Iran peut, éventuellement, ne plus être considéré comme un pays en voie de développement. Il serait intéressant de questionner les services de la coopération technique sur leur définition des pays en voie de développement, compte tenu du fait que le produit national brut a augmenté en Iran de 12,8 % annuellement depuis 1966 et que le revenu par tête d'habitant se situe actuellement à 400 dollars par an. A noter que dans le Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la continuation de la coopération technique de la Suisse avec les pays en voie de développement l'Iran n'est cité que deux fois, aux pages 81 et 101; pour cette seconde citation, il s'agit de la période 1962-1964.
- 3) Les ressources de l'Iran ne sont pas modestes, comme l'estime le Conseiller national Schmid. Les recettes de l'Etat ont atteint, pour l'année 1349 (21 mars 1970 - 20 mars 1971) près de 281 millions de rials (1 fr.s. = 18 rials), et pour l'année suivante le budget prévoyait des recettes de 356 millions de rials. Ces données ont été communiquées à la Division du Commerce par lettre du 17 mars 1971, avec copie pour la Section financière du Département politique. Mais, ce qu'il convient de souligner, ce sont les revenus de l'Etat, tirés de l'exploitation du pétrole: 443,4 millions de £ en 1970 (1.1 - 31.12). Ce montant a été porté à la connaissance de la Division du Commerce par ma lettre du 1er septembre 1971, sous la rubrique "Iran: l'année pétrolière 1970". A noter que l'accord de Téhéran sur le pétrole du 14 février 1971 apporte à l'Iran des revenus supplémentaires de 3,6 milliards de \$ pour les années 1971 à 1975. Enfin, la récente décision prise en commun, à Genève, par les pays producteurs du pétrole du Golfe Persique (OPEP) et les compagnies exploitantes fournira, compte tenu de la dévaluation du dollar, un accroissement de revenus de 800 millions de \$ pour les pays intéressés, dont l'Iran.
- 4) L'armée iranienne n'est pas engagée dans la lutte contre l'opposition. C'est aux services de sécurité qu'il incombe d'agir contre les terroristes, saboteurs, et même les étudiants en révolte. A la tête de ces services se trouve le Général Nassiri, qui dépend du Premier Ministre. Il est évident, enfin, que les canons DCA livrés par la Fabrique de machines-outils Oerlikon Bürhle S.A. sont destinés à la défense contre avions, soit à l'armée, et non pas aux services de sécurité.

*et répartie
de façon équilibrée?*

J'ai eu l'occasion aujourd'hui, soit au départ de l'Empereur pour la Suisse, de rencontrer à l'aéroport de Téhéran le Général Toufanian, vice-ministre de la défense nationale et responsable de l'armement. C'est lui qui, comme vous le savez, signe les déclarations de non-réexportation d'armes. J'ai abordé avec lui le problème que vous avez posé, notamment à la deuxième page de votre lettre du 30 décembre. Mon interlocuteur a été catégorique. Les pièces de DCA livrées se trouvent présentement en Iran. Je lui ai annoncé la visite prochaine du Colonel Guisolan et, ce faisant, j'ai sondé le Général sur la possibilité d'un contrôle que pourrait effectuer notre attaché militaire. La réaction a été très vive: "Un tel contrôle ne peut pas être envisagé, car ce serait une atteinte à la souveraineté de l'Iran", m'a déclaré alors le Général Toufanian.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annexes.

